



ENCORE ET TOUJOURS : RETRAIT DU PROJET MACRON !

Tandis que la grève se poursuit dans de nombreux secteurs...les manifestations continuent de rassembler des centaines de milliers de salariés dans tout le pays.

Pour tenter de briser le mouvement, le Gouvernement joue le pourrissement, use de la répression et voudrait faire croire qu'il a reculé sur « l'âge-pivot » à 64 ans.

**Le retrait de l'âge pivot n'est qu'un grossier mensonge, qui ne dupe que...
... ceux qui le veulent bien !**

- Il s'agit d'un report à 2027 (au lieu de 2022). L'exécutif n'a nullement renoncé à « l'âge-pivot » remplacé dans le projet de loi par « âge d'équilibre ».
- En contrepartie d'un éventuel report, le Gouvernement exige que les Syndicats proposent eux-mêmes des « solutions » aboutissant au même résultat : obliger les salariés à travailler plus longtemps !
- Surtout, l'essentiel demeure : le projet de retraite à points en lui-même !

Ce projet de loi ouvre la voie au démantèlement de toute la Sécurité Sociale et de toutes les caisses de retraite complémentaires !

Cette réforme va tirer les droits de l'ensemble des salariés vers le bas, mais elle sera particulièrement défavorable aux femmes et à tous ceux qui ont eu, au cours de leur carrière, des périodes de précarité abaissant encore le niveau des pensions et repoussant toujours plus loin l'âge de la retraite à taux plein.

En effet, Les périodes de temps partiel, d'interruption pour charges familiales ou de chômage ne pourront plus être neutralisées et feront mécaniquement baisser le montant des pensions.

De plus à Pôle Emploi, l'ensemble des ex Assedic et ex Afpa cotise à l'AGIRC/ARRCO à un taux plus élevé que la norme de base, pour se voir ainsi proposer une retraite complémentaire elle aussi plus élevée. Cette "sur" cotisation passerait-elle aux oubliettes ? ...

Alors ? Pas concernés les agents de Pôle-emploi ?

Nos organisations ont fait la démonstration que la création d'un régime universel par point, avec ou sans âge "pivot" serait néfaste pour tous. Il nous faut défendre activement notre droit à une retraite digne et décente, constituée par notre argent, nos cotisations.

Dans ces conditions, il n'y a pas d'autre issue que de poursuivre et d'élargir la grève jusqu'au retrait du projet Macron/Philippe.

C'est pourquoi nos organisations estiment nécessaire de porter à la connaissance des salariés le contenu du projet de loi et d'organiser partout des assemblées générales pour amplifier la grève.

Elles appellent l'ensemble de leurs syndicats à se mobiliser et à amplifier notre présence sur le terrain dans nos établissements afin de contribuer à l'élargissement de la mobilisation.

Elles appellent le personnel à poursuivre la grève, à s'inscrire dans les manifestations et rassemblements à venir le 22, 23 et notamment, le vendredi 24 janvier 2020, jour de l'examen du projet de loi en Conseil des Ministres.

Tous en grève et dans l'action pour :

- **Le retrait du projet Macron**
- **Le maintien et l'amélioration de nos 42 régimes de retraite existants, dont le régime général, l'IRCANTEC, l'AGIRC/ARRCO et le code des pensions civiles et militaires.**